

## **M<sup>e</sup> Michel Ferland**

Bonjour à tous,

Admis au Barreau en 1980, j'ai déposé ma candidature au poste d'administrateur de Montréal afin de partager mon expérience au Conseil d'administration de notre Ordre professionnel.

Mon expérience professionnelle en est une de pratique solo pendant toutes ces années. Ma clientèle généralement était des personnes qui bénéficiaient de l'aide juridique pour la majorité. J'ai toujours apprécié cette clientèle. J'ai également occupé des fonctions de coroner investigateur à temps partiel pendant 20 ans.

Je me suis impliqué auprès du Barreau notamment sur le Comité du Fonds d'indemnisation dans les années 80 et sur le Comité de droit de la jeunesse dans les années 2000 malgré que cette dernière implication fût assez limitée.

Le Barreau devrait vivre dans les prochaines années de grands changements afin que notre profession soit au diapason des changements sociaux qui ont cours présentement, et je désire participer à ces changements. Ayant une pratique solo comme bon nombre d'entre vous, il est important d'avoir une voix auprès des instances qui vont mettre de l'avant ces changements afin que ceux-ci tiennent compte aussi des particularités de ce type de pratique. Cela ne veut pas dire qu'il faut privilégier ce type de pratique au détriment des autres. Non, mon but est que l'ensemble des changements à venir répondent aux besoins des différents types de pratique.

Trop souvent lorsqu'on parle de la justice, on a l'impression que les choses sont là depuis trop longtemps et que rien ne change. Or, il n'en est rien lorsque l'on travaille dans le domaine. Je veux être partie prenante des changements à venir.

Quand on parle de poste électif, on doit également parler de programme. Ce que l'on a à proposer pour s'améliorer.

Je suis très sensible au sous-financement de la justice au Québec présentement. Lorsqu'on entend les subventions et aides financières que notre gouvernement distribue allégrement, on constate du même coup que le domaine de la justice est trop souvent laissé de côté. À Montréal, plusieurs comptoirs au greffe sont fermés, et le constat que l'on peut en faire, c'est que ses services n'ont pas été remplacés. Il est grand temps, et notre Bâtonnier actuel a sonné l'alarme que notre Ordre professionnel soit actif dans cette recherche de financement. Si la protection du public est la mission première du Barreau, il n'en demeure pas moins que le sous-financement actuel ne protège pas le public.

Autre élément à considérer, lequel est sur la table depuis fort longtemps, c'est l'accessibilité à la justice. Lorsqu'on discute de cette question, on oublie trop souvent que l'une de ses portes d'entrée est le système d'aide juridique. Les seuils sont augmentés afin de permettre à plus de personnes d'avoir accès à ce service. Dans les faits, ce que je constate, c'est que moins de mandats sont émis en raison d'exigences qui se sont ajoutées dans le traitement des demandes telles que la production de plusieurs documents et de certaines iniquités. Par exemple, la personne qui reçoit une pension alimentaire pour enfants, cette pension est pour le bénéfice des enfants, mais elle est calculée comme un revenu lors de l'examen de l'admissibilité. La protection du public passe aussi par une meilleure couverture au service d'aide juridique.

Les avocats adhérents à l'aide juridique se plaignent que les honoraires de ce service ne sont pas à la hauteur des services rendus que la pratique leur demande, que des honoraires n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années pour certains services alors que le temps à consacrer à ces services a augmenté en raison de changement et que le recours à des expertises nécessaires dans l'accomplissement de leur mandat est souvent ardu en raison des montants alloués par l'aide juridique. La protection du public est aussi synonyme du fait qu'un avocat doit pouvoir être capable de rendre les services à sa clientèle sans être restreint par des considérations administratives ou budgétaires.

Je m'intéresse également à la formation professionnelle. Il faut se demander si les exigences actuelles répondent à cette notion de formation professionnelle qui plus est, si les cours proposés nous préparent aux changements à venir. Je suis d'avis que le programme de formation professionnelle est une composante importante de la protection du public.

Si l'on veut que les choses changent pour le mieux, il ne faut pas regarder passer le train. Il faut embarquer lorsqu'il passe et je considère que je suis rendu dans mon parcours professionnel à m'impliquer dans la gouvernance de notre Ordre professionnel. Mon programme vise pour beaucoup mes collègues qui comme moi ont une pratique solo. Je veux leur permettre par ma présence que leur réalité ait une voix dans les décisions de notre Ordre. Cela ne veut pas dire que je suis sectaire et fermé à d'autres réalités de la pratique.

Votre Ordre professionnel est important, et une des meilleures façons d'être actif, c'est dans l'exercice de votre droit de vote. Un jour, vous aurez le goût comme moi de vous présenter à un poste électif parce que vous sentirez le besoin de vous impliquer et de faire partager votre expérience.

**Exercer votre droit de vote !**